



FGA

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## FEDERATION GENERALE ALIMENTAIRE – CFDT

La fédération générale alimentaire – CFDT rassemble les salariés de la production agricole, de la transformation agroalimentaire et des services à l'agriculture, au sein de la première organisation syndicale de France.

Les militants de la FGA-CFDT agissent au quotidien pour la défense de l'intérêt des travailleurs et s'investissent dans la construction d'une société de justice sociale et environnementale.

### Contact :

FGA-CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 PARIS CEDEX 19

[fga@cfdt.fr](mailto:fga@cfdt.fr)

Tél : 01.56.41.50.50

<https://fga.cfdt.fr>

## CAHIER D'ACTEUR

### FEDERATION GENERALE ALIMENTAIRE – CFDT (FGA-CFDT)

#### POUR UNE PAC REGULATRICE, SOCIALE, PORTEUSE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'emploi agricole constitue une préoccupation de tous car il est indispensable pour assurer l'autosuffisance du système alimentaire ainsi que pour maintenir la vitalité des territoires ruraux. La structure de l'emploi a beaucoup évolué. Le nombre d'exploitants baisse fortement quand l'emploi salarié progresse. Une autre dynamique est en cours avec une stagnation de l'emploi salarié permanent et une forte hausse de l'emploi précaire. Dans certains secteurs comme le maraichage, ces tendances sont exacerbées avec une forte progression de l'effectif de travailleurs saisonniers qui vient à se substituer à l'effectif permanent !

Cette précarité de l'emploi en agriculture, avec parfois des conditions d'emploi, de travail, de logement inacceptables, constitue une forte vulnérabilité de l'agriculture européenne et française comme nous avons pu le constater lors la crise de la Covid-19. Le secteur agricole constitue pourtant un vivier d'emploi à développer.

La nécessaire transition agroécologique ne pourra réussir sans associer exigences sociales et environnementales.

Pour la FGA-CFDT, la PAC doit s'emparer de la question de l'emploi, facteur clé de la résilience de notre système alimentaire. Il nous paraît nécessaire d'élever les standards européens, environnementaux comme sociaux, notamment par la conditionnalité des aides. Le plan stratégique national peut être mobilisé, concrètement, pour soutenir le développement de l'emploi de qualité en agriculture.

## POUR UNE PAC SOCIALE

### Des aides conditionnées aux respects de critères sociaux

La libre circulation des personnes est un droit fondamental et la FGA-CFDT le soutient. Cependant, afin de limiter le dumping social, la migration des travailleurs doit être choisie et non subie par des conditions de vie ou de niveau de vie dans leurs pays d'origine. Il faut continuer à poursuivre les objectifs d'un salaire minimum européen, c'est le meilleur rempart contre le dumping social.

La FGA-CFDT porte ces revendications :

- Cesser les subventions aux employeurs qui ne respectent pas les droits des travailleurs et les conditions de travail résultant des conventions collectives et du droit du travail
- L'application des règles européennes de santé et sécurité au travail

La prise en compte du respect des droits et des conditions sociales des salariés dans la procédure de conditionnalité de la PAC aiderait à réduire la concurrence déloyale en Europe par l'exploitation des travailleurs. C'est également dans l'intérêt de tous les agriculteurs qui respectent leurs obligations d'employeurs.

La directive européenne 2019/1152 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles et la directive 89/391/CEE sur la santé et la sécurité au travail peuvent constituer le cadre de contrôle.



### La prise en compte de l'emploi

La Pac doit également soutenir l'emploi par le plafonnement des aides et la prise en compte de l'emploi dans ce plafonnement : majoration du plafond en prenant en compte les travailleurs de l'exploitation, exploitants et salariés, en équivalent temps plein.

La Commission européenne le propose aussi, en majorant le plafond par les coûts salariaux. Une réflexion doit également être menée sur la prise en compte de l'emploi dans l'attribution des aides directes. Soit en remplaçant les aides à l'hectare par une aide à l'actif agricole (non salarié et salarié) ; soit en l'incluant dans le paiement redistributif ou en créant un paiement « emploi ». Il s'agirait d'un changement structurel qui nécessite une étude et une mise en œuvre progressive. Les atouts sont de privilégier les modes d'exploitations intensifs en main d'œuvre, plutôt que la surface agricole, et aussi d'inciter à avoir recours à de l'emploi salarié permanent et déclaré.

### Développement des compétences

La situation de l'emploi, les fortes évolutions liées aux transitions écologique et numérique, nécessitent de soutenir fortement les dispositifs de formation existants et d'accompagner le dynamisme de la branche agricole.

Au niveau européen, la FGA-CFDT avec la fédération européenne EFFAT demandent l'inclusion des programmes éducatifs et de formations pour les travailleurs agricoles dans les conditions-cadre des programmes nationaux du deuxième pilier. Ces programmes de formation financées par la PAC devraient obligatoirement être promus et mis à la disposition des travailleurs agricoles, salariés et non-salariés. Au niveau Français, ces fonds du second pilier pourraient être mobilisés pour accompagner les évolutions et transitions professionnelles, en finançant par exemple de la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP, ex-GPEC) territoriale en lien avec la relocalisation de la production.

### Soutien aux pratiques favorables à l'emploi de qualité

Les thématiques liées à l'emploi sont inscrites dans les objectifs confiés au plan stratégique national (PSN) par la proposition de règlement pour la future PAC ainsi que dans les besoins nationaux identifiés dans le diagnostic partagé élaboré en concertation avec les parties prenantes début 2020.

Ainsi le PSN peut être mobilisé pour soutenir le développement de l'emploi de qualité en agriculture.

A l'image des paiements pour services environnementaux (PSE), qui pourrait entrer dans les PSN via les éco-programmes, la France peut envisager un dispositif qui rémunère mieux celui qui fait mieux au niveau social et, à l'image de mesures agro-environnementales (MAE), des rémunérations pour financer les transitions.

Concrètement, le PSN pourrait prévoir d'accompagner financièrement :

- La création ou l'adhésion à des démarches collectives d'emploi partagé visant à pérenniser l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels : groupements d'employeurs (local, à taille humaine...), GEIQ, CUMA... ; financement de l'ingénierie nécessaire à l'élaboration de ces projets.
- Les employeurs qui modifient leur structure d'emploi entre les emplois permanents et les emplois précaires.
- Les actions volontaires de l'entreprise pour permettre l'accès à la formation de leurs salariés (chèque remplacement salariés, accompagnements emploi formation...)
- Les employeurs qui mettent en œuvre le référentiel Du Social dans mon assiette (voir avec le ministère, sous quelle forme de certifications)
- ...

## POUR UNE PAC PORTEUSE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour la FGA-CFDT, la transition agroécologique permettra de répondre aux défis économiques, environnementaux, sociétaux et sociaux, sanitaires que rencontrent l'agriculture française et européenne. Le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne pose le principe de développement durable.

La PAC doit soutenir l'agroécologie, l'agriculture biologique et toutes les formes d'agriculture durable. A terme seules les exploitations pratiquant une agriculture durable pourront recevoir les aides de la PAC.

Elle doit rester la plus commune possible sur ce sujet afin d'éviter les distorsions entre les pays au niveau européen et les régions au niveau national.

## POUR UNE PAC REGULATRICE

Le maintien de mécanismes de régulation des marchés tels que les filets de sécurité est essentiel ainsi que la mise en place de stocks stratégiques pour garantir la sécurité alimentaire en Europe.

La PAC doit également prévoir un volet coordonné de gestion et surtout d'anticipation des crises et des risques.



#DuSocialDansMonAssiette